



**Pacific Pilotage
Authority Canada**

**Administration de pilotage
du Pacifique Canada**

Administration de pilotage du Pacifique

ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS

Résultats trimestriels

Période de trois mois jusqu'au 31 mars 2025

- Déclaration de la responsabilité de la direction
- États financiers non audités et notes
- Discussion et analyse de la direction

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000

Vancouver (C.-B.) V6E 4A4

ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS

Résultats trimestriels

Période de trois mois jusqu'au 31 mars 2025

Déclaration de la responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Elle est également chargée de veiller à ce que toutes les autres informations présentées dans le présent rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, avec celles contenues dans les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, les présents états financiers trimestriels non audités donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration pour les périodes en question et aux dates de clôture présentées dans les états financiers trimestriels, et de ses résultats et flux de trésorerie.

Original signé par :

John Wilson
Premier dirigeant

Vancouver (Colombie-Britannique)
Le 7 mai 2025

Original signé par :

Stuart Mackenzie
Dirigeant principal des finances

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

Non audité

État de la situation financière
(en milliers de dollars canadiens)

	Au	
	31 mars 2025	31 décembre 2024
ACTIFS		
À court terme		
Trésorerie	13 901 \$	13 348 \$
Comptes clients	7 090	6 743
Investissements	1 465	1 279
Frais payés d'avance et autres créances	1 879	1 704
	<u>24 335</u>	<u>23 074</u>
À long terme		
Placements	2 387	2 556
Autres créances	105	105
Immobilisations corporelles	40 169	40 859
Actifs incorporels	890	919
	<u>43 551</u>	<u>44 439</u>
	<u>67 886</u> \$	<u>67 513</u> \$
PASSIFS		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	16 498 \$	16 478 \$
Dette bancaire	321	313
Autres avantages du personnel	6	6
Obligations locatives	3 054	2 995
	<u>19 879</u>	<u>19 792</u>
À long terme		
Emprunts	4 098	4 185
Autres avantages du personnel	614	601
Obligations locatives	19 986	20 758
	<u>24 698</u>	<u>25 544</u>
	<u>44 577</u>	<u>45 336</u>
CAPITAUX PROPRES		
Bénéfices non distribués	23 308	22 177
	<u>67 886</u> \$	<u>67 513</u> \$

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

Non audité

État du résultat global
(en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois jusqu'au 31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Droits de pilotage	32 914	25 294
Droits liés au simulateur et revenus de placements et autres	448	295
	<hr/>	<hr/>
	33 362	25 589
	<hr/>	<hr/>
Charges		
Honoraires des pilotes à contrat	20 310	15 638
Salaires et avantages du personnel	4 781	4 335
Transport des pilotes	2 627	2 075
Amortissement	1 548	550
Formation des pilotes	602	530
Carburant	569	522
Services professionnels et spéciaux	649	524
Réparations et entretien	330	513
Frais financiers	325	73
Services publics, équipements, fournitures et autres	143	149
Services informatiques	162	150
Frais de déplacement	65	33
Locations	57	68
Assurances	62	47
	<hr/>	<hr/>
	32 230	25 207
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice pour la période	1 132	382
Autres éléments du résultat global, ne devant pas être reclassés dans l'état du résultat au cours d'une période ultérieure	-	-
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice global total	1 132	382
	<hr/>	<hr/>

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

Non audité

État des variations des capitaux propres
(en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois jusqu'au 31 mars	
	2025	2024
Bénéfices non distribués au début de l'exercice	22 177 \$	18 754 \$
Bénéfice pour l'exercice	1 132	382
Autres éléments du résultat global (perte) et ajustements	-	-
Bénéfice global total	<u>1 132</u>	<u>382</u>
Bénéfices non distribués à la clôture de la période	<u>23 308</u> \$	<u>19 136</u> \$

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

Non audité

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois jusqu'au 31 mars	
	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Entrées de trésorerie – clients	32 567	\$ 24 865
Sorties de trésorerie – fournisseurs et autres	(25 935)	(21 606)
Sorties de trésorerie – salariés	(4 566)	(4 433)
Frais financiers payés	(325)	(73)
Autres produits reçus	448	295
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	<u>2 189</u>	<u>(952)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat de placements	(16)	(4)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(828)	(1 535)
Acquisition d'actifs incorporels	-	-
Flux net de trésorerie utilisé pour les activités d'investissement	<u>(844)</u>	<u>(1 539)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'emprunts	(79)	(78)
Remboursement des obligations locatives	(712)	(58)
Flux de trésorerie net utilisé pour les activités de financement	<u>(791)</u>	<u>(136)</u>
Augmentation (baisse) nette de la trésorerie	554	(2 627)
Trésorerie au début de la période	13 347	13 009
Trésorerie à la fin de la période	13 901	\$ 10 382

Mode de présentation

Conformément à la norme du Conseil du Trésor du Canada, les présents états financiers ne comprennent pas la totalité des éléments exigés pour les états financiers annuels et devraient être lus avec les états financiers annuels de l'Administration audités pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2024. La direction est d'avis que les états financiers tiennent compte de tous les ajustements nécessaires à la présentation juste des résultats pour la période intérimaire dont il est question.

1. Administration et objectifs

L'Administration de pilotage du Pacifique (l'« Administration ») a été constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a pour objectifs d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de gérer un service de pilotage sûr et efficace dans certaines eaux canadiennes désignées.

L'Administration est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les droits de pilotage établis par l'Administration pour les services de pilotage obligatoire sont régis par la *Loi sur le pilotage* et doivent être établis conformément aux principes qui régissent leur perception dans la *Loi sur le pilotage*. La *Loi sur le pilotage* prévoit que les droits de pilotage doivent être fixés à des niveaux qui sont équitables et raisonnables et qui permettent à l'Administration d'être financièrement autonome.

Les pilotes côtiers sont fournis par British Columbia Coast Pilots Ltd en vertu d'une entente de prestation de services. Les pilotes du fleuve Fraser sont des employés de l'Administration.

En juillet 2015, l'Administration a reçu des instructions en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor (C.P. 2015-1114), d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. L'Administration a achevé la mise en œuvre de cette directive en janvier 2019 et confirme que les exigences de la directive ont été respectées au cours de l'année 2024.

La principale adresse enregistrée des locaux et du bureau des dossiers de l'Administration est le 1130, rue Pender Ouest, bureau 1000, Vancouver, Colombie-Britannique.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

2.1 Énoncé de conformité

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière [International Financial Reporting Standards (IFRS)].

Le Comité des finances et d'audit a autorisé la publication des états financiers trimestriels le 7 mai 2025.

2.2 Exploitation conjointe

L'Administration a classé sa participation dans un accord conjoint comme une exploitation conjointe lorsque l'Administration a à la fois des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'accord conjoint. Dans son évaluation de la classification de sa participation dans l'accord conjoint, l'Administration a pris en compte la structure, la forme juridique et les conditions contractuelles.

L'Administration comptabilise sa participation dans l'exploitation conjointe en comptabilisant sa part des actifs, des passifs, des produits et des charges conformément aux droits et obligations qui lui ont été conférés par voie contractuelle.

2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts en dollars canadiens conservés dans des banques à charte canadiennes. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. L'Administration n'avait aucun équivalent de trésorerie au 31 mars 2025.

2.4 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts des transactions qui sont directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou à l'émission de passifs (autres que les actifs financiers et les passifs financiers mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs, ou ils sont déduits, s'il y a lieu, à la comptabilisation initiale. Les coûts des transactions qui sont directement attribuables à l'acquisition des actifs ou de passifs financiers mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Actifs financiers

Les actifs financiers de l'Administration incluent la trésorerie, les créances clients, les autres créances et les placements.

Lors de la comptabilisation initiale, l'Administration classe ses actifs financiers tels qu'ils sont mesurés à un coût amorti, à la juste valeur par le biais d'autres résultats globaux ou à la juste valeur par le biais des profits ou pertes.

Les actifs financiers sont reclassifiés après leur comptabilisation initiale quand l'Administration change son modèle de gestion pour gérer ces actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers affectés sont reclassifiés le premier jour de la première période de déclaration suivant le changement dans le modèle de gestion.

Les actifs financiers qui ne sont pas conçus pour être mesurés à la juste valeur par le biais des profits et pertes sont enregistrés au coût amorti ou à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cas échéant.

Les actifs financiers sont mesurés à un coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- (a) Les actifs financiers sont détenus à l'intérieur d'un modèle d'affaires dont l'objectif consiste à détenir des actifs financiers pour recueillir des flux de trésorerie contractuels;
- (b) Les modalités contractuelles des actifs financiers engendrent des flux de trésorerie à des dates spécifiques, qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le montant de principal non réglé.

Les actifs financiers sont mesurés à leur juste valeur par le biais d'autres résultats globaux quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- (a) Les actifs financiers sont détenus dans un modèle d'affaires dont l'objectif est atteint en recueillant les flux de trésorerie contractuels et en vendant les actifs financiers;
- (b) Les modalités contractuelles des actifs financiers engendrent des flux de trésorerie à des dates spécifiques, qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le montant de principal non réglé.

La trésorerie de l'Administration est comptabilisée initialement à sa juste valeur, puis mesurée au coût amorti.

Les créances clients sont initialement constatées au prix de transaction; les autres créances sont comptabilisées initialement à la juste valeur, et toutes sont ensuite mesurées au coût après amortissement selon la méthode des

intérêts effectifs, moins la provision pour moins-value, le cas échéant. Les débiteurs sont pris en considération individuellement pour une baisse de valeur lorsqu'elles sont en souffrance ou si d'autres preuves objectives sont reçues selon lesquelles une contrepartie précise fera défaut. Les créances qui ne sont pas considérées individuellement comme ayant subi une baisse de valeur sont examinées quant à leur dépréciation en groupes, qui sont déterminés en fonction de l'industrie et de la région de la contrepartie et d'autres caractéristiques du risque de crédit partagé. L'estimation de la moins-value est ensuite fondée sur les taux des défauts historiques récents des contreparties pour chaque groupe établi.

Étant donné que l'objectif de la politique de placement de l'Administration consiste à détenir des placements et à recueillir à des dates spécifiques des flux de trésorerie contractuels qui sont uniquement du principal et des intérêts sur les montants non réglés, les placements de l'Administration sont mesurés à un coût amorti. Les placements classifiés tels qu'évalués à un coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur et évalués ensuite à un coût amorti selon la méthode des taux d'intérêt en vigueur. Au besoin, l'Administration comptabilise une déduction pour les pertes de crédit. Ces pertes de crédit sont incluses dans le résultat global et réduisent la valeur comptable des placements connexes. Les intérêts créditeurs et les gains ou pertes sur la décomptabilisation sont inclus dans le résultat global.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés quand l'Administration devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier sont classés comme étant mesurés au coût amorti, sauf pour le passif financier comptabilisé mesuré à la juste valeur par le biais des profits ou pertes.

Les passifs financiers de l'Administration comprennent les créditeurs et les charges à payer, les obligations locatives et les emprunts, et ils sont tous classés comme étant mesurés au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs. Le passif financier est supprimé du bilan quand l'obligation spécifiée dans le contrat est résiliée, annulée ou expirée.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût, et par la suite comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et toute moins-value cumulée. Le coût des actifs construits par l'Administration comprend les frais de conception et de gestion du projet, les frais juridiques, le coût des matériaux et celui de la construction, ainsi que les intérêts sur les prêts directement attribuables à la construction. Les moteurs de rechange sont comptabilisés au coût et ils commencent à être amortis dès qu'ils entrent en service.

L'amortissement est comptabilisé de façon à affecter le coût ou l'évaluation des actifs moins leur valeur résiduelle au cours de leur vie utile, selon la méthode linéaire. La durée de vie utile, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement estimées sont examinées à la fin de chaque période de rapport, et les modifications d'estimations comptables sont représentées de façon prospective. Les durées de vie utile des actifs de l'Administration sont les suivantes :

- Bâtiments et quais flottants 10 à 20 ans
- Bateaux-pilotes 25 ans
- Moteurs de bateaux-pilotes 10 250 heures de fonctionnement
- Générateurs pour bateaux-pilotes 10 ans
- Équipement
 - Communication et autre 4 à 10 ans
 - Ordinateurs 3 ans
 - Simulateurs 5 à 7 ans
- Améliorations locatives Plus courte des deux périodes suivantes : 10 ans ou durée restante du bail
- Actifs au titre du droit d'utilisation Durée restante du bail

En ce qui concerne les simulateurs, les équipements de communication et autre, la part de l'administration dans le coût des logiciels achetés pour son propre usage et qui font partie intégrante du matériel (parce que l'équipement ne peut pas fonctionner sans ce logiciel) sont considérés comme faisant partie du coût du matériel et inscrits dans les immobilisations corporelles.

De plus, l'Administration examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, ce qui comprend les immobilisations corporelles, à chaque fin d'exercice financier pour déterminer s'il existe des signes de baisse de valeur. S'il y a de tels signes, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour l'évaluation de la baisse de valeur, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs générant, par leur utilisation continue, des entrées de fonds largement indépendantes des entrées de fonds générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'usage et sa juste valeur moins les coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'usage, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations actuelles du marché pour la valeur de rendement de l'argent et les risques propres à l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat global.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2.6 Actifs incorporels

À l'exclusion des logiciels faisant partie intégrante du matériel, les logiciels acquis sont enregistrés au prix coûtant et amortis en ligne droite pendant leur durée de vie utile estimée pouvant aller jusqu'à 10 ans.

2.7 Contrats de location

Un preneur comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif locatif représentant son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

i. Détermination si un accord contient un contrat de location

Au début d'un accord, l'Administration évalue s'il s'agit d'un contrat de location ou s'il en contient un. Un accord est un contrat de location ou en contient un s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un accord donne le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, l'Administration évalue si :

- L'accord comprend l'utilisation d'un actif identifié;
- L'Administration a le droit d'obtenir essentiellement tous les avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation; et
- L'Administration a le droit d'imposer l'utilisation de l'actif.

Pour des raisons pratiques, l'Administration a décidé de :

- Comptabiliser les contrats de location arrivant à terme dans moins de 12 mois comme des contrats de location et des dépenses à court terme en ligne droite pour la durée du contrat de location; et
- Comptabiliser les paiements locatifs comme une dépense et de ne pas constater l'actif au titre

du droit d'utilisation si l'actif sous-jacent est d'une valeur inférieure.

ii. Reconnaissance et mesure de l'actif au titre du droit d'utilisation

Pour les accords qui contiennent un contrat de location, l'Administration comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif à la date à laquelle débute le contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement mesuré selon son coût, lequel comprend le montant initial du passif locatif ajusté en fonction des paiements locatifs effectués à la date où commence le contrat de location ou avant cela, plus tous les coûts directs initialement engagés et une estimation des coûts pour démanteler et éliminer l'actif sous-jacent ou le remettre dans son état d'origine, moins les incitatifs locatifs reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite déprécié selon la méthode linéaire de la date de début à la fin de la vie utile de l'actif au titre du droit d'utilisation ou à la fin du contrat de location, selon la première éventualité. La durée de vie utile estimative des actifs au titre du droit d'utilisation est déterminée sur la même base que celle des biens et de l'équipement.

iii. Durée du contrat de location

La durée du contrat de location inclut les périodes couvertes par une option de prolongation si l'Administration est raisonnablement sûre de s'en prévaloir, ainsi que les périodes couvertes par une option permettant de résilier le contrat de location si l'Administration est raisonnablement certaine de ne pas s'en prévaloir. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit par les moins-values, le cas échéant, et ajusté pour les réévaluations du passif locatif.

iv. Comptabilisation et mesure du passif locatif

Le passif locatif est initialement mesuré à la valeur actuelle des paiements locatifs non effectués à la date de début, réduits selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être immédiatement déterminé, le taux d'emprunt marginal de l'Administration sera utilisé. Toutes les options de prolongation ont été incluses dans la mesure des obligations locatives, le cas échéant. Les paiements pour les renouvellements optionnels et les options d'achat sont inclus si l'on est raisonnablement certain qu'ils seront effectués. Les paiements locatifs variables qui dépendent des ventes ou de l'usage sont exclus du passif locatif et comptabilisés comme des revenus tels que générés. Les paiements variables qui dépendent d'un indice ou taux sont inclus dans le passif locatif en fonction de l'indice ou du taux en vigueur à chaque date de bilan.

Le passif locatif est ensuite mesuré à un coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt en vigueur. Il est ensuite mesuré de nouveau quand il y a un changement dans l'estimation par l'Administration du montant qu'elle s'attend à payer en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, quand il y a un changement dans les paiements locatifs futurs par rapport à un changement de taux utilisé pour déterminer ces paiements ou si l'Administration change son évaluation pour ce qui est de se prévaloir ou non d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Quand le passif locatif est mesuré de nouveau de cette façon, un ajustement correspondant est effectué à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou enregistré dans le résultat ou la perte global(e) si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

2.8 Avantages du personnel

i. Prestations de retraite

Tous les salariés admissibles de l'Administration participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif interentreprises à prestations déterminées qui est établi aux termes de la législation et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont requises de la part des salariés et de l'Administration pour payer les coûts des

services actuels. En vertu de la législation actuellement en place, l'Administration n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de tout service antérieur ou de toute insuffisance de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées comme une charge durant l'exercice pendant lequel les salariés rendent les services, et elles représentent l'obligation totale de l'Administration en matière du régime de retraite.

ii. Autres avantages sociaux du personnel

Les membres de la direction, les salariés syndiqués et les pilotes du fleuve Fraser ont droit à des congés de maladie aux termes des conventions collectives ou des contrats de travail. Les salariés syndiqués ont droit à des indemnités de départ accumulées jusqu'au 31 mars 2018. Le passif lié au paiement de ces indemnités est estimé et comptabilisé dans les états financiers au fur et à mesure que les indemnités sont accumulées par les salariés.

Les coûts relatifs aux prestations déterminées et l'obligation correspondante sont déterminés de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, en tenant compte de la meilleure estimation de la direction.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global (AERG).

2.9 Comptabilisation des produits

L'Administration comptabilise les produits au moment du transfert du contrôle des services promis aux clients selon un montant qui reflète la somme à laquelle l'Administration s'attend à recueillir en échange des services de pilotage qu'elle fournit. L'Administration a déterminé que le contrôle des services de pilotage est passé lorsque le pilote affecté à un navire a terminé l'affectation de pilotage ou lorsque l'affectation est annulée.

3. Jugements et estimations comptables importants

La préparation des états financiers oblige à faire preuve de jugement en appliquant les méthodes comptables et en faisant des estimations comptables essentielles qui affectent les montants d'actifs, de passifs, de revenus et de dépenses déclarés. Ces jugements et estimations sont basés sur la meilleure connaissance qu'a la direction des faits et circonstances pertinents, compte tenu de l'expérience antérieure, mais les résultats réels peuvent différer des montants inclus dans les états financiers. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans les périodes futures.

(a) Jugements comptables importants

Contrats de location

L'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » oblige l'Administration à porter des jugements qui ont une incidence sur l'évaluation des passifs liés aux contrats de location et des actifs au titre du droit d'utilisation. Cela consiste notamment à déterminer les contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 et à en déterminer la durée.

La durée des contrats telle que déterminée par l'Administration comprend la période non résiliable des contrats de location, les périodes couvertes par une option de prolongation du bail si l'Administration a la certitude raisonnable d'exercer cette option et les périodes couvertes par une option de résiliation du bail si l'Administration a la certitude raisonnable de ne pas exercer cette option. La même durée est appliquée pour déterminer la durée d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation.

Après la date de début, l'Administration réévalue le passif du contrat de location pour refléter les changements dans les paiements locatifs lorsque l'Administration est raisonnablement certaine d'exercer une option qui

modifierait les paiements locatifs. L'actif au titre du droit d'utilisation est ajusté pour tenir compte de la réévaluation du passif locatif.

(b) Estimations comptables importantes

Amortissement – immobilisations corporelles

Les composantes importantes des immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée. Les durées de vie sont déterminées en fonction des faits actuels et de l'expérience passée. Bien que ces estimations de durée de vie utile soient revues régulièrement et que les calculs de l'amortissement soient révisés en conséquence, les durées de vie réelle peuvent différer des estimations. Ainsi, les actifs peuvent continuer à être utilisés après avoir été entièrement amortis ou peuvent être mis hors service ou cédés avant d'être entièrement amortis.

Discussion et analyse de la direction

Résultats financiers non audités en date du 31 mars 2025

Affectations	Données actuelles 2025	Données actuelles 2024	Différence	Budget 2025	Écart
Voyages côtiers	3 275	2 767	508	2 868	407
Voyages fluviaux	318	301	17	310	8
Total	3 593	3 068	525	3 178	415

Pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2025, l'Administration a effectué 3 593 affectations de pilotage, ce qui représente une hausse de 525 affectations, ou 17 %, par rapport à l'année précédente, et 13 % de plus que prévu. L'écart par rapport à l'année précédente est principalement en raison de l'augmentation significative du trafic de pétroliers liés au pétrole brut (324 affectations au premier trimestre de 2025 contre 87 affectations au premier trimestre de 2024) suite à l'ouverture de l'oléoduc agrandi de Trans Mountain en mai de l'année dernière. On note également une augmentation des expéditions de céréales suite à une récolte plus abondante l'année dernière (494 affectations au premier trimestre de 2025 contre 444 affectations au premier trimestre de 2024). Avec ces niveaux de trafic, nous avons généré des produits de 33 millions de dollars et un bénéfice net de 1,1 million de dollars pour cette période.

Les flux de trésorerie découlant des activités d'exploitation ont entraîné des entrées de 2,2 millions de dollars pour la période de trois mois. Ceci a été compensé par des dépenses d'immobilisations de 0,8 million de dollars et le remboursement d'emprunts et d'obligations locatives de 0,8 million de dollars. Ainsi, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 0,6 million de dollars, passant de 13,3 millions de dollars au 31 décembre 2024 à 13,9 millions de dollars au 31 mars 2025. Notre dette au 31 mars 2025 s'élevait à 4,4 millions de dollars.

Les dépenses d'immobilisations de 0,8 million de dollars pour le premier trimestre de 2025 ont été consacrées principalement à de l'équipement lié au remplacement des ordinateurs portables qui font partie des unités de pilotage portables (UPP) qu'utilisent les pilotes pour la navigation. Les dépenses d'immobilisations prévues pour l'ensemble de l'année s'élèvent à 27 millions de dollars, dont 22,4 millions de dollars pour les actifs au titre du droit d'utilisation, 2,5 millions de dollars pour la modernisation des bateaux-pilotes et 1,1 million de dollars pour le remplacement des UPP existantes.

Analyse des secteurs opérationnels

Trois mois jusqu'au 31 mars

	2025	2024	Écart	2025	Variance
	Données réelles	Données réelles		Budget	
	milliers de dollars	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%
Produits du pilotage côtier	23 283	18 572	25 %	19 662	18 %
Charges des pilotes côtiers contractuels	(20 310)	(15 638)	30 %	(16 666)	22 %
Marge du pilotage côtier	2 973	2 934		2 996	
Produits des bateaux-pilotes et hélicoptères	5 268	3 042	73 %	4 618	14 %
Charges des bateaux-pilotes et hélicoptères	(3 394)	(3 102)	9 %	(3 543)	-4 %
Marge des bateaux-pilotes et hélicoptères	1 874	(60)		1 075	
Produits des déplacements	2 351	1 836	28 %	1 911	23 %
Charges des déplacements des pilotes	(2 020)	(1 814)	11 %	(1 917)	5 %
Marge des déplacements	331	22		(6)	
Produits du pilotage fluvial	1 341	1 259	7 %	1 321	2 %
Salaires et avantages sociaux des pilotes fluviaux	(1 285)	(1 092)	18 %	(1 173)	10 %
Marge du pilotage fluvial	56	167		148	
Marge totale	5 234	3 063		4 213	
Autres produits et charges					
Suppléments	671	585	15 %	618	9 %
Autres produits	448	295	52 %	321	40 %
Formation des pilotes	(602)	(530)	13 %	(438)	37 %
Salaires et avantages sociaux du personnel administratif	(1 741)	(1 541)	12 %	(1 668)	4 %
Autres charges	(1 329)	(940)	41 %	(1 435)	-8 %
Amortissement	(1 549)	(550)	182 %	(1 785)	-13 %
BÉNÉFICE (PERTE) TOTAL(E)	1 132	382		(174)	

Les résultats financiers pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2025 ont été supérieurs de 0,7 million de dollars par rapport à l'an dernier et de 1,3 million par rapport aux prévisions. Les écarts importants d'une année sur l'autre sont expliqués ci-dessous :

- Les produits du pilotage côtier ont été supérieurs de 25 % à ceux de l'année précédente, avec l'augmentation des affectations ainsi que des taux des droits de service. Les produits étaient également supérieurs aux prévisions de 18 % pour les trois premiers mois de l'exercice 2025. Les changements suivants ont été observés aux volumes d'affectations par rapport à l'année précédente pour les secteurs d'activité clés:
 - Pétrole – 212 %
 - Charbon – 14 %
 - Céréales – 9 %
 - Automobiles – 8 %
 - Produits forestiers – 3 %
 - Porte-conteneurs – (3) %

Les variations dans les produits du pilotage côtier par rapport à l'année précédente sont largement reflétées dans les charges des pilotes côtiers contractuels, qui sont fortement corrélés avec les variations des volumes d'affectations.

Globalement, les marges du pilotage côtier pour les trois premiers mois de l'exercice 2025 se sont établies à 13 % des produits, ce qui est légèrement inférieur à la même période l'année précédente et aux prévisions. Il y a eu beaucoup plus d'affectations nécessitant deux pilotes au premier trimestre par rapport à l'année dernière en raison de l'augmentation du trafic de pétroliers, ce qui a contribué à la baisse des marges côtières.

- Les produits tirés des bateaux-pilotes et des hélicoptères durant le premier trimestre de 2025 ont été supérieurs de 2,2 millions de dollars par rapport à la même période l'an dernier, en raison du service d'hélicoptère qui a débuté en mai l'an dernier pour les pétroliers au départ du terminal de Westridge et de l'augmentation des tarifs. Les charges liées aux bateaux-pilotes durant le premier trimestre de 2025 ont été inférieures à l'année précédente en raison des coûts élevés liés à des réparations au bateau-pilote Pathfinder l'an dernier. Bien que les marges dans ce secteur se soient améliorées de manière significative par rapport à l'année précédente, elles ne reflètent pas les charges supplémentaires d'amortissement et de financement, incluses ci-dessous, d'environ 1,0 million de dollars liées aux opérations d'hélicoptères. Ces coûts supplémentaires liés aux hélicoptères sont liés à la comptabilisation du contrat d'hélicoptère en tant qu'actif au titre du droit d'utilisation.
- Les produits des déplacements ont été supérieurs de 28 % par rapport à l'an dernier pour les trois premiers mois de l'exercice 2025, principalement en raison de l'augmentation des produits liés aux affectations dans le Sud due à l'augmentation du trafic. L'augmentation des dépenses liées aux déplacements n'a été que de 11 % par rapport à l'année dernière et par conséquent, les marges des déplacements se sont améliorées pour atteindre 14 %.
- Bien que les produits du pilotage fluvial aient été supérieurs de 7 % par rapport à l'an dernier en raison de l'augmentation des affectations, la marge dans ce secteur a légèrement diminué en raison d'une augmentation des effectifs des pilotes du fleuve Fraser pour traiter davantage d'affectations, ce qui s'est traduit par une hausse des coûts fixes.
- Les produits tirés des suppléments ont augmenté de 15 % par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à l'augmentation des affectations.
- Les salaires et avantages sociaux administratifs pour les trois premiers mois de l'exercice 2025 étaient supérieurs de 12 % à ceux de l'année précédente, en raison des augmentations salariales annuelles et le fait que des économies avaient été réalisées au cours de l'année précédente par une rotation dans certains postes.
- Les autres charges ont augmenté de 41 % par rapport à l'année précédente, en raison d'une augmentation des frais financiers liés au contrat de services d'hélicoptères, et une augmentation des frais de Transports Canada pour l'administration de la *Loi sur le pilotage*.

- Les montants prévus à la rubrique Amortissement, qui comprennent des actifs au titre du droit d'utilisation, ont augmenté de 1 million de dollars par rapport à l'an dernier principalement en raison du contrat de services d'hélicoptères qui n'a débuté qu'en mai de l'année dernière.

Principaux indicateurs de rendement

Le conseil d'administration examine régulièrement le rendement de l'Administration. Certains indicateurs clés de rendement se trouvent dans le présent rapport et sont divulgués ci-dessous.

Administration de pilotage du Pacifique

INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT

Période de trois mois jusqu'au 31 mars

Sécurité		2025	2024
1.	Incidents à bord de navires sous la conduite d'un pilote [0]	0	0
2.	Incidents à bord de bateaux-pilotes [0]	0	0
3.	Rapports de pollution des bateaux-pilotes [0]	0	0
Fiabilité			
4.	Nombre de retards (heures) causés par les pilotes [0]	1 (6)	4 (21)
5.	Nombre de retards (heures) causés par des erreurs de répartition [0]	0	0
6.	Nombre de retards (heures) causés par les bateaux-pilotes [0]	0	0
7.	Nombre total de retard (total des heures de retard) [0]	1 (6)	4 (21)
Rendement: Pilotes			
8.	Plaintes concernant le niveau de service offert par les pilotes [0 %] (nombre de plaintes / total des affectations)	0,1 %	0 %
9.	Rappels en pourcentage des affectations [≤ 2.5 %]	1 %	0 %
10.	Affectations annualisées par pilote a) Côte [≥ 107] b) Fleuve Fraser [≥ 120]	120 127	95 142
11.	Utilisation des pilotes – retards au terminal [≤ 5 %] (nombre d'heures de retard au terminal / nombre total d'heures de l'affectation)	1 %	1 %
12.	Utilisation des pilotes – annulations [≤ 8 %] (nombre d'annulations / nombre d'affectations)	10 %	10 %
Rendement: Général			
13.	Maintien d'une moyenne de 3 jours ouvrables pour accuser réception des plaintes [≤ 3 jours]	1 jour	0 jour
14.	Différends concernant les factures, résultant d'informations contestées sur les affectations [≤ 1 %] (nombre de différends / nombre de factures émises)	0,5 %	0,2 %
Finances			
15.	Revenu / coût moyen par affectation a) Produit [10 264 \$] b) Charges [10 238 \$] c) Bénéfice / Perte [26 \$]	9 285 \$ 8 970 \$ 315 \$	8 341 \$ 8 216 \$ 125 \$
16.	Maintien de réserves adéquates (liquidités et placements) [≥ 16 M \$]	17,8M \$	13,5M \$
17.	Comptes débiteurs - pourcentage des factures de moins de 30 jours civils [≥ 95 %]	97 %	97 %
18.	Ratio de fonds de roulement – actifs à court terme / passifs à court terme [1.0]	1,2	1,2

[] : but